

# Actualités

## LE PROGRAMME DE PHILOSOPHIE ENFIN ADOPTÉ

La guerre des programmes de philosophie de terminale des séries générales, qui avait fait l'objet de nombreux épisodes dont nous nous étions fait l'écho à plusieurs reprises dans *Direction* (cf. Actualités n° 100, 101 et 102), devrait prendre fin à la suite de la séance du CSE du 7 mai dernier, qui a adopté par 17 voix pour, 12 contre et 2 abstentions (dont le SNP-DEN) le projet de programme élaboré par le groupe d'experts dirigés par Michel Fichant (JO du 6 juin et BO n° 25 du 19 juin), et dont la mise en œuvre devrait être effective à la rentrée 2003.

Ce vote intervient un an après l'avis négatif rendu par le CNP et le vote défavorable du CSE sur le projet.

Mais, adopter ne veut pas toujours dire approuver ! Car, à lire l'avis de certains membres du CSE, rapporté par la Lettre de l'Éducation du 12 mai dernier, cette adoption serait intervenue « parce qu'il fallait trouver une issue à la crise qui dure depuis quelques années dans cette discipline, plusieurs projets de programmes ayant été successivement refusés ». Les conclusions rendues par le Conseil National des Programmes (CNP) lors de sa délibération du 22 avril dernier semblent également relever de la résignation : « Le CNP estime que [ce projet] ne représente pas encore une avancée suffisante dans le domaine de la détermination, et ne protège donc pas les enseignants et leurs élèves contre les risques d'une évaluation aléatoire au baccalauréat. Mais les rédactions successives des programmes de philosophie ont suscité de tels différends qu'il n'apparaît plus possible de faire évoluer cet enseignement par la voie

des programmes. Aussi, juge-t-il plus opportun de ne pas s'opposer à l'application de ce programme dès la rentrée 2003 [...]. En revanche, la publication du texte ne saurait être considérée comme la fin mais comme le début d'un processus qui devra s'efforcer de poser les conditions d'un débat serein », préconise le CNP, qui ajoute qu'il « contribuera à la réflexion... » (Sources : dépêche AEF du 29 avril 2003).

Quant à l'Association de Réflexion sur l'enseignement de la philosophie (REP), prenant ainsi acte de sa « défaite » dans son combat contre le projet, elle a voté sa dissolution le 1er juin dernier. Pour elle, « dans cette affaire, c'est l'enseignement de la philosophie qui a perdu, c'est-à-dire la philosophie elle-même, les élèves et ceux qui ont à l'enseigner. Dans ce combat, c'était la place du savoir qui était en jeu. Loin de le placer au centre, cette réforme en a sonné le glas [...] ».

## DES MOIS DE MOBILISATION POUR QUELQUES CONCESSIONS

« Il aura fallu une quasi-paralysie du système éducatif sur une longue période pour que le gouvernement débute un dialogue qui aurait dû être naturel avec les représentants des personnels » a regretté le SNP-DEN dans un de ses communiqués.

Il aura en effet fallu des mois de mobilisation marqués par plusieurs semaines de grèves reconduites dans les établissements scolaires et des manifestations d'une ampleur exceptionnelle pour que le gouvernement concède un peu de terrain sur le dossier de la décentralisation, sans pour autant céder sur le principe des réformes, et annonce quelques intentions budgétaires.

Ces toutes premières réponses aux préoccupations et interrogations exprimées par les personnels à propos des projets gouvernementaux en matière de décentralisation, ont été annoncées aux cours de la séance plénière du 10 juin prévue avec les organisations syndicales de l'Éducation Nationale lors des rencontres bilatérales.

Le renoncement du transfert des médecins scolaires, des assistants sociaux et des COPsy, le report de l'expérimentation sur l'autonomie des établissements, le dégel de 80 millions d'euros de crédits, devant notamment permettre de « faciliter la mise en place des assistants d'éducation dans le premier degré et d'assurer au mieux les activités pédagogiques et les actions de formation », marquent en effet des avancées satisfaisantes, signe d'une volonté de rétablir le dialogue, mais hélas elles restent encore insuffisantes !

Qu'en est-il de la question du transfert des personnels TOS ? Et de celle du transfert de la carte des collèges aux départements ? Et le dossier sur les conditions de travail pris en charge par le ministre de la Fonction Publique ? Rien non plus sur le dossier de la réforme des retraites pour lequel le gouvernement se refuse toujours à ouvrir de véritables négociations, et persiste dans sa campagne de communication, pour un passage en force du projet.

Sans compter « les trop nombreux autres dossiers non encore discutés ni même ouverts, malgré des demandes réitérées » de la part des organisations syndicales.

Ces quelques avancées, à mettre au compte de la forte mobilisation, et sans doute de l'inquiétude du gouvernement quant à la tenue des examens, n'ont cependant pas conduit à lâcher le mouvement, et l'appel à la grève du 12 juin, lancé par l'intersyndicale FAEN/FERC-C G T / F S U / S G E N -

**Valérie FAURE**

CFDT/UNSA-Éducation, a été aussitôt suivi par un nouvel appel à deux journées d'actions et de grèves pour maintenir notamment la pression sur la décentralisation et sur le dossier des retraites.



Dans un communiqué, les fédérations ont ainsi « réaffirmé solennellement leur opposition au transfert des personnels TOS aux collectivités territoriales ». « Constatant que l'ensemble des revendications portées par les personnels en matière éducative (AE, MI-SE, précarité, projet Ferry sur l'université...) depuis octobre, n'avait pas encore reçu de réponses satisfaisantes et qu'en matière de retraites le gouvernement continuait à refuser une négociation sur de toutes autres bases, elles ont appelé les personnels à maintenir la pression et poursuivre l'action, notamment le 17 juin sous des formes diversifiées, et à faire du 19 juin, jour de la réunion du groupe de travail sur le « grand débat sur l'école » une nouvelle journée de grèves et de manifestations en convergence avec l'action interprofessionnelle de l'ensemble des salariés ».

De son côté, le SNP-DEN, tout en rappelant sa ferme opposition « à toute forme de boycott, de blocage et d'action de nature à nuire au déroulement des examens », a fait savoir qu'il restait dans l'action, en demandant aux personnels de direction, conformément à la position prise lors du CSN des 14 et 15 mai dernier, de « n'apporter aucune entrave aux mouvements en cours dans les établissements dès l'instant où ils restent dans le cadre légal » et de s'associer publiquement aux mots d'ordre de notre fédération.

## UN COUP POUR RIEN... OU UNE RÉUNION INUTILE

Après avoir été reçues par MM. Ferry et Sarkozy sur le thème de la décentralisation, les organisations syndicales ont été reçues les 5 et 6 juin dernier, par le binôme Ferry/Delevoye cette fois, sur le thème des « métiers de l'éducation », plus précisément appelé « gestion des carrières au cours du temps et conditions de travail des différents métiers », qui constitue un des thèmes de discussion ouverts par le gouvernement à la suite du comité interministériel du 27 mai dernier (cf. *Actualités Direction* n° 109). Vaste programme !

Si l'intention était certes louable, dans un contexte de dialogue social quasi inexistant, la finalité de cette réunion reste cependant à démontrer et l'exposé, majoritairement de Jean-Paul Delevoye, s'est révélé peu convaincant !

A l'issue de cette rencontre jugée inutile, voire qualifiée par certains de « tentative de diversion » gouvernementale, les syndicats n'ont en effet pas caché leur déception. Et si aucun n'a jugé bon de communiquer sur le sujet, les quelques échos émanant de la presse sont plutôt négatifs. Patrick Gonthier a fait part de sa perplexité sur le sujet, « soulignant que si des sujets de fond avaient été traités, la réunion avait été en complet décalage avec les attentes des personnels » : « de la théorie inconsistante et lointaine ». Pour le secrétaire général de la FSU, « la contestation d'ensemble sur la réforme des retraites n'est pas prise en compte ». Pour Jean-Luc Villeneuve (Sgen-Cfdt), « rien de concret n'a été annoncé... pas de grain à moudre ». Tous se sont ainsi déclarés dans l'attente des déclarations promises sur la décentralisation et annoncées pour le 10 juin prochain, en précisant que l'absence d'annonces fortes risquait d'accentuer le mouvement et les risques de dérapages.

Pour Michel Richard, secrétaire national de la commission métier du SNPEN,

qui était présent dans la délégation Unsa Éducation, il s'agit en effet « d'un coup pour rien » !

A défaut d'annonces significatives, cette réunion aura tout de même servi à définir une série de groupes de travail à mettre en place dans le cadre de cette concertation :

- « **les fins de carrière** » avec en sous-thèmes : la durée des carrières, la CPA, l'aménagement des fins de carrière ;
- « **les évolutions de carrière et les secondes carrières** ». Sous thèmes : la diversification des carrières au sein de l'Éducation nationale et celle hors de l'éducation nationale
- « **la gestion des personnels** ». Sous thèmes : les niveaux administratifs de gestion des personnels, la gestion des avancements et de la paye, le développement et les objectifs de la formation permanente, les possibilités de modulation des horaires de travail et les services partagés
- « **les conditions d'entrée dans le métier** ». Sous thèmes : la formation initiale, les premières affectations, l'accompagnement et le tutorat.

Pour les deux premiers groupes, des réunions de travail ont déjà été programmées en juin, quant aux deux autres, aucune date n'est à ce jour fixée.

**On peut espérer que ces groupes de travail soient plus productifs !**

## OUVERTURE DU BAC SUR FOND D'INCERTITUDES

Bien qu'aucune organisation syndicale n'ait appelé au boycott des examens, le bac 2003 a démarré sur fond d'incertitudes en raison du climat social très tendu.

Et, alors que le gouvernement se disait « *confiant dans le corps enseignant* », saluant au passage son « *grand esprit de responsabilités* », et « *convaincu* » du bon déroulement des épreuves, il n'a cessé

de multiplier les interventions et avertissements pour indiquer qu'il « *n'hésiterait pas à faire preuve de toute la fermeté nécessaire* » en cas de blocage des examens, et « *de faire appel aux forces de l'ordre* » pour éviter, si besoin était, toute perturbation. Des arguments dissuasifs ont alors été avancés par certains rectorats : suspension de traitement, sanctions disciplinaires..., et les tentatives d'intimidation (réquisitions, mises en demeure, requierements...), dont le bien fondé juridique reste parfois à démontrer, se sont multipliées.

Pourtant, en dépit des craintes et menaces qui pesaient, ce cru 2003 a démarré sans incident majeur avec les épreuves de philosophie le 12 juin dernier. Les quelques actions symboliques locales caractérisées notamment par des opérations ponctuelles de blocage des accès aux centres d'examen dans certaines académies, comme à Avignon par exemple où les forces de l'ordre sont intervenues pour décadenasser les grilles d'un établissement, ou encore à Toulouse, Grenoble, Perpignan... où des points de circulation stratégiques ont été bloqués n'ont pas eu d'impact sur le déroulement des épreuves, tout comme l'appel à la grève qui avait été lancé au niveau national par l'inter-syndicale de l'Éducation.

Quant aux menaces de surnotation ou de rétention des notes, elles ne sont pas encore écartées et l'édition 2003 du bac demeure sous haute surveillance...

Mais, la « cellule de crise » du ministère veille !

## CHIFFRES CLES DE CETTE SESSION 2003

Cette année, ce sont 626 899 candidats, toutes séries confondues, qui doivent plancher jusqu'au 26 juin sur 4 000 sujets élaborés pour l'occasion. Parmi eux, 52,06 % des candidats passent le bac général, 29,6 % le bac technologique et 18,34 % le bac professionnel, soit une baisse de 0,3 % du nombre de candidats par rapport à

l'année précédente. De plus, 480 789 élèves de 1<sup>re</sup> générale et technologique sont inscrits aux épreuves anticipées de français (+0,2 % par rapport à 2002) et 277 873 candidats à l'évaluation des TPE.

Pour cette session, 3 842 lycées se sont transformés en centres d'examen dans lesquels 125 836 correcteurs et examinateurs devraient intervenir. Quant aux 4 millions de copies, elles devraient être corrigées d'ici au 4 juillet.

Les candidats les plus jeunes, âgés de 13 et 13 ans et demi ont été recensés dans les académies de Paris et Nice, tandis que le doyen, âgé de 80 ans, est de l'académie de Lyon.

Selon le ministère, le « coût moyen national par candidat » est de 41,20 € pour le bac général, 74,50 € pour le bac technologique et 68,15 € pour le bac professionnel.

## RÉFORME DES RETRAITES : LENTEMENT MAIS SÛREMENT

Une réforme « *nécessaire* », « *sage* », « *juste* » et « *équitable* », « *une réforme de sécurité nationale qui va sauver le régime par répartition et engendrer de réels progrès* »...

C'est en ces mots que Jean-Pierre Raffarin a ouvert le débat sur le projet de loi de réforme des retraites à l'Assemblée nationale le 10 juin dernier, dans un discours solennel sur fond de chorale, avec du côté de députés UMP, la Marseillaise, et du côté des élus de gauche, l'Internationale, et au moment même où des centaines de milliers de personnes manifestaient dans toute la France contre cette réforme.

Aujourd'hui, alors que l'assemblée nationale poursuit l'examen du texte et a procédé au vote de l'article 4 (plus que 6 544 amendements et 77 articles à examiner avant le vote en 1<sup>re</sup> lecture !), la 8<sup>e</sup> journée d'action nationale de

grèves et de manifestations organisée par la CGT, FO, la FSU et l'UNSA, pour réclamer de nouvelles négociations sur la réforme des retraites a eu peu de succès, à quelques jours des grandes vacances.

Dans le secteur de l'Éducation, qui en est à sa douzième journée de grève, le taux des grévistes a également fortement chuté, entre 4 et 11 % selon les chiffres communiqués par le ministère. Cette faible participation ne signifie pas pour autant que la page est tournée.

Ainsi, les syndicats envisagent une nouvelle journée d'actions, sans manifestations ni grèves, le 26 juin prochain, date théorique à laquelle doit s'achever la 1<sup>re</sup> phase du débat parlementaire sur les retraites.

Face à l'intransigeance gouvernementale, ils ont par ailleurs décidé, à travers une consultation nationale massive, de donner l'occasion aux salariés d'exprimer leurs exigences revendicatives en matière de retraite sous forme d'une adresse exceptionnelle aux députés et sénateurs.

Mais, conscients de l'essoufflement du mouvement, les syndicats tablent désormais sur une reprise de la protestation à la rentrée. Pour Patrick Gonther, « *c'est le calendrier qui exerce une forte contrainte sur les mobilisations d'aujourd'hui* »... « *mais si les choses ne se clarifient pas à la rentrée, il y aura c'est sûr des problèmes* ». Gérard Aschieri évoque la fin d'un épisode, « *mais ce n'est évidemment pas terminé* ». Le secrétaire général du SGEN-CFDT pense qu'il s'agit d'une « *parenthèse à l'approche des vacances* ».

**Rendez-vous est donc pris à la rentrée pour faire le point !**

## UN DÉBAT PLUTÔT MAL ENGAGÉ...

Les contours du « grand débat national sur l'école » se dessinent peu à peu, au gré des informations qu'en donne le ministère. Le calendrier du débat communiqué dernièrement par l'entourage du Ministre devrait ainsi com-

prendre trois phases : tout d'abord, de septembre à décembre, une phase associant l'ensemble de la nation ; en hiver, la rédaction d'un texte réformant la loi d'orientation de 1989 par le gouvernement ; et en juin/juillet 2004, après les élections régionales et européennes, l'examen du texte par le Parlement.



Les commissions élargies de l'Assemblée nationale et du Sénat prévues les 2 et 3 juillet permettront de consulter les parlementaires sur l'organisation de ce débat, dans l'esprit des discussions du groupe de travail avec les syndicats, à condition bien sûr que celui-ci puisse se tenir d'ici là !

Car, pour l'heure, la discussion s'est plutôt mal engagée avec les cinq principales fédérations de l'Éducation nationale - UNSA-Éducation, FSU, SGEN-CFDT, FER-CGT et FAEN - qui ont quitté la première table ronde du 19 juin consacrée à l'organisation du débat, en raison d'un désaccord sur la question des modalités de retenue des jours de grève.

Alors qu'elles avaient demandé, en préalable à l'ouverture des débats, à ce que les retenues de salaire pour grève ne puissent finalement concerner « *que les seuls jours de service non effectués* » - selon les règles habituelles, et non les week-ends et jours fériés, « *qu'un groupe de travail discute des conditions d'équité et d'étalement des prélèvements et que toutes les opérations de retrait en cours soient suspendues tant que ce groupe ne s'est pas tenu* », la réponse des ministres Ferry et Darcos, a été jugée « *dilatatoire* » et insatisfaisante. « *Nous ne pouvons faire autre chose que d'appliquer la loi mais avec équité, bon sens et humanité* ».

A l'issue de la table ronde à laquelle étaient restées trois

fédérations syndicales (SNALC, FO et SNETAA) ainsi que deux organisations de parents d'élèves, la PEEP et la FCPE, les ministres ont précisé leurs positions sur les retenues de salaire devant la presse : « *Il ne s'agit pas d'appliquer la loi de façon exceptionnelle, mais de l'appliquer avec équité, bon sens et humanité.* » « *Le non-paiement des jours de grève correspond à l'application d'un principe républicain... La grève, ce n'est pas les congés payés. Mais nous n'allons pas appliquer la loi de manière bestiale et brutale.* ».

Rappelons que si la loi de juillet 1961 prévoit pour chaque jour de grève une retenue d'un trentième du salaire mensuel, l'arrêt du Conseil d'État du 7 juillet 1978 (arrêt Omont), qui a été évoqué dans certaines académies, stipule lui qu'entre le premier jour de grève et la reprise effective du travail, toute journée non travaillée peut faire l'objet d'une retenue.

Pour sa part, le SNPDEN a rappelé dans un communiqué sa position par rapport aux états de grévistes, à savoir que les chefs d'établissement ne doivent faire remonter aux rectorats que des états individuels et journaliers, même si cela doit multiplier les documents, à charge pour eux de les exploiter (cf. page 11).

Quant à l'arrêt Omont, Philippe Guittet a déclaré dans un entretien avec l'AEF qu'il n'était qu'une jurisprudence... et n'avait donc pas valeur de loi, tout en précisant qu'il « *était normal que la grève ait un coût pour ceux qui la font mais si cela apparaît comme une revanche, ce n'est pas la bonne manière de permettre le débat sur l'éducation* ».

Pour en revenir à l'organisation du débat sur l'école, M. Ferry a estimé que les cinq fédérations reviendraient à la table des négociations et que les « choses allaient rentrer dans l'ordre » alors que les syndicats ont indiqué que tant que ne seraient pas levées ces menaces de recours à des procédures d'exception, il n'était pas possible de poursuivre une discussion sereine sur l'avenir de l'école.

Serait-ce un retour au dialogue de sourds tant attendu ces derniers temps ? Au moment où le Premier ministre parle d'apaisement social et où la mobilisation semble reculer, ce nouvel échange entre ministère et syndicats laisse présager un automne chaud...

## ÉDUCATION À L'IMAGE



Fort de son expérience dans le domaine de l'éducation à l'image et aux médias, l'Institut National de l'Audiovisuel, première banque d'images et de son numérisés au monde, propose aujourd'hui deux nouveaux supports pédagogiques innovants à destination des enseignants et des élèves.

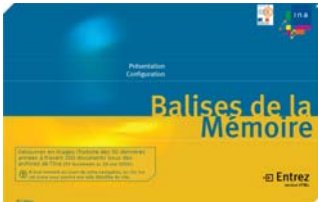
Le premier, off-line, est un DVD Rom de décodage du journal télévisé « *Apprendre la télé, le JT* », dont la mise à disposition des établissements scolaires est prévue à la rentrée.

Constituant le premier numéro d'une collection qui comprendra également un volet sur la publicité et dans lequel est prévu un DVD sur la violence et un sur la fiction visuelle, cet outil a pour objectif de faire « *prendre conscience à l'élève, à travers l'observation et l'apprentissage méthodique de la construction des journaux télévisés, des choix éditoriaux des médias et du pluralisme de l'information* », de l'aider à « *former son jugement et conforter son sens critique* » et de « *développer une maîtrise des langages audiovisuels, de la lecture de l'image et des modes narratifs* ».

Cet outil, fruit d'un partenariat avec la Direction de la Technologie du Ministère de l'Éducation nationale, le CLEMI (Centre de liaison de l'Enseignement et des Moyens d'information) et les CEMEA (Centres d'entraînement aux Méthodes d'Éducation Active), n'est pour l'instant pas destiné à une commercialisation grand public ; son prix de vente aux établissements scolaires est de 62,20 € en mono poste, de

181,80 € pour 5 postes et de 272,70 € pour 10 postes.

Le second outil, on-line, est un site dédié à l'éducation, « *Balises de la mémoire* », intégré à l'Espace numérique des savoirs du Ministère de l'Éducation nationale (cf. *Actualités Direction 106 et 109*).



En phase expérimentale depuis février 2003 dans 1 500 établissements scolaires, ce site devrait proposer, à compter de septembre, plus de 200 documents audiovisuels majeurs de la 2<sup>e</sup> moitié du xx<sup>e</sup> siècle (Vie politique française, Histoire économique et sociale, relations internationales...), constituant ainsi le premier volet de la banque d'images numériques INA-EDU « qui s'enrichira ultérieurement de corpus correspondant à des disciplines diversifiées telles que la géographie, l'éducation civique, la littérature, les sciences économiques, les enseignements artistiques... ».

Outre ces deux nouveaux produits multimédia, l'INA développe également diverses autres offres éducatives : dispositifs d'archives régionales, manuel interactif, édition de vidéocassettes d'œuvres audiovisuelles destinées au milieu scolaire, stages de formation...

Pour de plus amples informations : [www.ina.fr](http://www.ina.fr).

## SALON DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE

Fort de ses 14 années d'expérience dans le secteur des étudiants et des jeunes diplômés, notamment dans le domaine de la presse, l'édition de guides et l'internet, Studyrama organise depuis six ans des salons à destination des collégiens, lycéens et étudiants.



Ainsi, les 16 et 17 septembre prochains, aura lieu à l'Espace Champerret, à Paris, le 6<sup>e</sup> Salon de la rentrée étudiante.

Spécialement conçu pour venir en aide aux étudiants n'ayant pas encore trouvé de formation correspondant à leurs attentes ou ayant échoué aux épreuves de septembre (jeunes de niveau bac, bacheliers, étudiants de Bac + 1 à Bac + 5), ce salon réunira une centaine d'organismes de formation recrutant encore en septembre. Y seront présents des BTS, des CFA, des GRETA, des écoles de commerce et d'ingénieurs ainsi que des écoles de métiers.

Une attention toute particulière sera portée aux étudiants souhaitant s'orienter vers l'alternance, avec notamment un pôle spécifique consacré au recrutement en alternance. Côté emploi, un pôle affichage regroupera de nombreuses offres de jobs et de stages. Quant à la vie étudiante, des organismes professionnels, notamment le CROUS de Paris, seront au rendez-vous, pour présenter les différents services pour les étudiants (restauration, logement, loisirs sportifs).

Des conférences seront également organisées durant les deux jours du salon sur des thèmes spécifiques liés à la formation et à l'emploi.

Pour retrouver l'intégralité de l'offre Studyrama et avoir des informations sur les prochaines rencontres organisées à Paris et en province : [www.studyrama.com](http://www.studyrama.com)

## VOYAGE SUR LE NET

L'opération *La main à la pâte*\*, lancée en 1996 par le ministère de l'Éducation Nationale, à l'initiative de George Charpak, son président, et de l'Académie des sciences, avec le soutien du centre international d'études pédagogiques, s'ouvre aujourd'hui à l'international avec le lancement début juin du site internet : [www.mapmonde.org](http://www.mapmonde.org).

Destiné en priorité aux enseignants du primaire, ce site s'adresse également aux enseignants des classes de 6<sup>e</sup>, aux formateurs scientifiques et aux parents intéres-

sés par la rénovation de l'enseignement des sciences. Il se propose de soutenir tous ceux qui souhaitent pratiquer les sciences en classe en rassemblant des ressources pédagogiques et en favorisant les échanges entre les différents acteurs de l'enseignement des sciences et de la technologie dans le monde. Pour l'instant, le site est mis en place à titre expérimental dans 7 pays : la Belgique, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Égypte, la France, le Maroc mais il devrait s'ouvrir à de nouvelles terres et de nouvelles langues très prochainement.

\* L'opération vise à promouvoir un enseignement des sciences basé sur une démarche d'investigation scientifique.

## EN BREF...

► Dans une interview au Monde, Jean-Pierre Raffarin a indiqué qu'il préférerait ne pas avoir à légiférer sur le port du foulard islamique à l'école mais s'est dit prêt à recourir à la loi « s'il n'y a pas de consensus ou s'il y a une résistance sur ce sujet majeur ».

► Renaud Dutreuil, secrétaire d'État aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation a annoncé le 11 juin dernier lors de l'Assemblée générale de l'APCM (Assemblée permanente des chambres de métiers) l'officialisation prochaine, par arrêté, d'un répertoire des métiers d'art et de la création du titre de « maître artisan d'art », texte qui devrait permettre une amélioration de la qualification et de la lisibilité des métiers d'art. (AEF 13 juin 2003).

► Le Parlement a adopté définitivement le 10 juin le projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit par ordonnances qui couvre une trentaine de lois et une quinzaine de codes. Le texte concerne aussi bien la vie quotidienne (vote par procuration, déclaration sur l'honneur remplaçant les justificatifs, délai imposé à l'administration pour fournir des documents...), que la santé, le droit des sociétés ou la passation des marchés publics, avec notamment la suppression de la mise en concurrence... Vivement contesté par l'opposition, ce texte devrait, selon

toute probabilité, faire l'objet d'un recours devant le conseil constitutionnel. A la suite de la vague de protestations, Jean-Pierre Raffarin a par ailleurs indiqué qu'il souhaitait revoir le texte du projet de réforme des marchés publics et promet « une concertation parlementaire » et une « approche de « prudence politique » sur ce projet de décret. Un second projet de loi de simplification administrative concernant notamment les domaines de l'urbanisme, de l'agriculture et de la vie des familles devrait être proposé à l'automne.

► Le décret créant le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant un projet dans une association d'utilité sociale devrait être prochainement signé a indiqué le Premier Ministre dans un entretien au Monde en date du 20 juin dernier.

► Plusieurs organisations bretonnes dont l'association DIWAN, le Conseil culturel de Bretagne, les écoles occitanes Calandretas... ont déposé récemment un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme concernant la législation française relative à l'usage des langues régionales dans l'enseignement telle qu'elle résulte des décisions rendues par le Conseil d'État le 29 novembre 2002 qui avaient mis un terme au processus d'intégration des écoles Diwan dans le service public. Elles considèrent notamment que, compte tenu de l'évolution des droits de l'homme et des nouvelles conventions internationales, les droits fondamentaux de la convention européenne, « respect de la vie privée et familiale, respect de la liberté d'expression, de la liberté de pensée et de conscience et de religion... et le droit à l'instruction sans discrimination de langue » ont été violés. (AEF du 6 juin 2003)

► L'un des enjeux de la future loi de « modernisation de la sécurité civile » qui est de « Faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile », passe notamment « par un enseignement obligatoire, dès l'école, des gestes de premiers secours », a déclaré le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers le 15 juin 2003.